Lettre aux retraité(e)s















AUGMENTATION IMMEDIATE DES RETRAITES

Les Unions confédérales de retraités CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et la FGR-FP appellent à

Une journée nationale d'action des retraités **LE JEUDI 6 MARS 2008**

L'évolution des prix en 2007, comparée à la revalorisation des retraites au 1er janvier 2008, montre l'injustice faite aux retraités.

Le ministre Xavier Bertrand lui-même reconnaît l'insuffisance du taux de revalorisation.

C'est tout de suite qu'il faut redonner du « pouvoir d'achat » aux retraités afin de compenser la hausse des prix et du coût de la vie.

Les Unions confédérales de retraités CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et la FGR-FP appellent l'ensemble des à retraités participer manifestations organisées localement.

Dans ce cadre, une manifestation se déroulera à Paris et une délégation des UCR se rendra en audience à Matignon.

Nous n'avons pas pour chaque ville ou département les modalités, heures et lieux des rassemblements, délégations ou manifestations prévues. Si nécessaire, nous vous demandons de prendre contact avec les sections départementales de la FGR-FP, avec les Sections de la FSU, pour participer à ces actions indispensables.

La FSU et ses syndicats sont directement impliqués dans cette journée, par sa Section Fédérale des Retraités et par la participation de ses syndicats qui sont membres et militants de la FGR-FP.

Explications:

Cette action spécifique est urgente dans la mesure où il apparaît que le gouvernement voudrait noyer ce problème de la revalorisation normale des pensions dans la discussion des modifications de la loi prévues à partir de 2009. Nous participerons avec nos fédérations aux discussions nécessaires pour la suite de la loi Fillon de 2003, mais nous refusons que l'impasse soit faite sur l'ajustement nécessaire pour le 1/1/2008.

Initialement les pensions des retraités du privé étaient indexées sur l'évolution moyenne des salaires. Pour les retraités de la Fonction Publique c'était sur la valeur du point d'indice. Les lois Balladur de 1993, puis Fillon de 2003 ont balayé tout cela coupant ainsi tout lien avec les salariés ou fonctionnaires en activité. Les pensions suivent maintenant UNE évolution prévisionnelle des prix à la consommation qui peut être ajustée l'année suivante par majoration ou réduction! Après la loi Fillon de 2003 le Code des Pensions Civiles déclare :

Art. L. 16. - Les pensions sont revalorisées chaque année par décret en Conseil d'Etat conformément à l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation hors du tabac prévue dans le rapport économique, social et financier annexé à la loi de finances pour l'année considérée.

« Si l'évolution constatée des prix à la consommation hors du tabac, telle que mentionnée dans le rapport économique, social et financier annexé à la loi de finances pour l'année suivante, est différente de celle qui avait été initialement prévue, il est procédé, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, à un ajustement destiné à assurer, pour ladite année suivante, une revalorisation conforme à ce constat.

Du 1/1/2004 au 1/1/2007 la majoration des pensions a été de 1,8% (avec même un rajout de 0,2% en 2005). Puis pour le 1/1/2008, - l'équipe au pouvoir ayant passé les échéances électorales et estimant sans doute que les sourires aux retraités devenaient inutiles (?) - nous n'avons reçu (ainsi que de nombreux minima sociaux) que 1,1% à la suite d'un tour de passe-passe gouvernemental voté par la majorité parlementaire en décembre dernier.

Le ministre Xavier Bertrand a répété sa démonstration : « la prévision de l'évolution des prix est de 1,6%, mais nous ne vous donnerons que 1,1% car vous avez trop reçu en 2007. »

Ainsi, en contradiction totale avec la situation vécue en 2007, le gouvernement considère qu'en 2007 l'évolution des prix à la consommation n'a été que de 1,3%. Or elle a atteint 2,8% de date à date et dépassé les 2% en moyenne! Pour la fonction publique les ministres concernés (Woerth et Santini) continuent à faire le silence sur la situation des retraités de la fonction publique.

Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas votre cotisation 2007-2008

Explications (suite)

Les retraités, plus de 13 millions de personnes en France subissent une érosion de leur pouvoir d'achat reconnue par les pouvoirs publics mais aucune mesure concrète n'est actuellement proposée pour y mettre fin. Pour les basses pensions, le niveau actuel des retraites ne permet pas de satisfaire les besoins les plus élémentaires. Et quand Sarkozy annonce une revalorisation des petites pensions il faut savoir que sont exclus aussi bien le minimum contributif que le minimum garanti qui n'ont que le 1,1%. Le minimum vieillesse lui n'est pas une pension mais une allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) versée aux personnes, y compris non salariées, ayant un très modeste plafond de ressources.

Deux faits sont incontestables:

- la méthode de revalorisation des pensions sous-estime les effets de l'inflation pour les retraités. L'indice utilisé provoque à moyen et long terme une perte de pouvoir d'achat.
- les retraités, comme les autres citoyens, sont confrontés à des hausses du coût de la vie qui amputent plus que d'autres leurs pensions.

Pourtant les retraités ne sont pas qu'un coût ! Ils sont, comme tous les citoyens, des acteurs économiques à part entière de notre société : santé, aide à la personne, loisirs... D'autre part ils sont des piliers incontournables de l'aide aux ascendants, et aux enfants et petits-enfants et les acteurs essentiels, par leurs activités bénévoles, dans des milliers d'associations. Ils sont créateurs de liens sociaux comme ils restent créateurs de richesses.

Quant aux discussions fonction publique ouvertes le 19 février elles confirment la volonté ministérielle de ne pas revaloriser la valeur du point d'indice des actifs au niveau nécessaire et les futurs retraités auront une pension initiale dévalorisée qui ne rattrapera jamais le retard accumulé.

Le 12 février, au nom de la FSU Gérard Aschieri s'est adressé aux ministres (Bertrand et Santini)

« Monsieur le Ministre,

L'INSEE vient de publier les indices en glissement et en moyenne pour l'ensemble de l'année 2007. Ces indices confirment une reprise de la hausse des prix qui accentue la dégradation du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités quel que soit le régime dont ils relèvent.

La revalorisation prévue de 1,1% au 1er janvier 2008 ne correspond pas à la hausse des prix prévue pour 2008 et s'appuie sur un constat erroné pour 2007.

Nous vous demandons de prendre une nouvelle mesure immédiate avec effet au 1er janvier 2008 prenant en compte les nouvelles données. Pour la FSU et sa Section Fédérale des retraités cette décision ne dispensera pas d'une réflexion sur les questions décisives de la sauvegarde du pouvoir d'achat des retraités, de l'urgence de mesures spécifiques pour les « petites retraites », l'ouverture de négociations sur les règles d'indexation des pensions et retraites, des écarts hommes/femmes...

Après la conférence des pensions des retraités du régime général, notre organisation souhaite qu'une conférence sur la situation des retraités des trois fonctions publiques se tienne au plus vite afin de dégager l'ensemble des problématiques qui devront être examinées lors des négociations qui vont s'ouvrir fin mars. » Delphine Seureau épouse de notre ami et camarade Claude, ancien secrétaire général de notre syndicat et militant toujours actif de notre collectif, est décédée après de longs mois de souffrances et de grandes difficultés. Ses obsèques ont eu lieu à Vitry le 13 février. Toute sa vie Delphine a porté intérêt à la vie sociale et à tous les grands évènements qui marquent la société actuelle. Nous renouvelons à Claude et à ses enfants nos condoléances les plus sincères.

Notre camarade Jacques Debouzy est mort le 27 décembre 2007, d'un accident cardiaque. Il avait 80 ans. Professeur à l'ENS de Saint-Cloud, il a été une figure marquante de la vie du SNESUP dans les années 1960, à la C.A., au bureau et au secrétariat où sa culture syndicale, sa lucidité, sa verve et sa plume faisaient merveille. Il a été secrétaire corporatif du syndicat dans les années précédant 1968. Il fut le rédacteur en chef du Mémento en avril 1971. Elu à plusieurs reprises membre du CNU, sa rigueur, son attachement aux principes et son verbe étaient redoutés et respectés.

Blocage des validations des services auxiliaires d'enseignement à l'étranger

Depuis le 7/9/1965 des textes communs du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère des Finances permettaient de valider les services d'enseignement faits avant recrutement dans des établissements à l'étranger. Cela se plaçait dans le cadre des engagements de coopération culturelle de la France par rapport aux pays étrangers en Europe et hors Europe.

Des dizaines de milliers d'enseignants avec des contrats locaux ou autres ont bénéficié de cette possibilité de validations lors de leur titularisation en France, et ceci depuis plus de 40 ans.

Cela vient d'être stoppé par un arrêt du Conseil d'Etat. Par une décision de janvier 2007 il déclare que l'application faite des arrêtés de 1965 est en contradiction avec le Code des Pensions Civiles et ceci depuis leur signature. Il ne va pas jusqu'à annuler les validations accordées depuis 1965, mais il met en situation de blocage les Services des Pensions chargés de décider de ces validations, en ne reconnaissant pas les contrats de coopération comme des services extérieurs auxquels étaient tenus le ministère de l'éducation nationale et le ministère des affaires étrangères.

Avec la FSU nous avons saisi les ministères concernés. Nous appelons tous les organismes universitaires à intervenir auprès des Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour que des dispositions soient prises pour lever ce blocage de validations qui ruine les possibilités de participation de collègues qui, en cours de formation, ont enseigné, ou prévoient d'enseigner à l'étranger.

33 ans après : efficacité du SNUIPP

Une collègue de l'université de Provence a commencé sa carrière comme institutrice remplaçante, puis stagiaire et titulaire dans le département du Rhône (1970-1974). Elle fit alors les démarches nécessaires pour validation de cette période, mais ce dossier fut oublié dans des rouages administratifs. Grâce à l'intervention des responsables de la section du Rhône du SNUIPP ce dossier a pu être retrouvé et devrait être pris en compte. Nous tenons à remercier nos camarades pour leur efficacité.

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU - 78 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris retraite@snesup.fr.